COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste DE FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves.

Pouvoirs : LEVERT Catherine ayant donné pouvoir à DE FRESSE DE MONVAL Baptiste.

Absents : Aubert Yves, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine.

Monsieur Pascal Thorel a été élu secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 JUIN 2025.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II– PRESENTATION DU PROJET VEHICULE AUTO-PARTAGE.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Bruno Flinois, Président de la société Clem', venu présenter la plateforme de gestion d'autopartage développée par son entreprise.
Cette intervention s'inscrit dans le cadre du projet communal visant à mettre en place un service d'autopartage d'un véhicule électrique.
Pour ce projet, la commune a obtenu une subvention européenne dans le cadre du programme LEADER.
Le choix du véhicule reste à définir, soit un véhicule utilitaire électrique ou une Renault R5 électrique.
Monsieur Flinois préconise la citadine, plus adaptée aux déplacements « essentiels » (rendez-vous administratif, médical…).

La solution proposée par Clem' repose sur une gestion numérique de l'autopartage, accessible à tous les administrés via une inscription préalable :

- Inscription en ligne sur la plateforme Clem' :
- Validation de l'inscription en mairie.
- Accès au véhicule Via une boîte à clés sécurisée, ouverte grâce à un code unique personnel.

Plusieurs modalités restent à définir par la commune avant la mise en œuvre du service :

- Montant de la préautorisation bancaire ;
- Tarification : prix de la réservation, facturation au kilomètre, prix du kw ;
- Critères d'éligibilité à l'inscription ;
- Durée préconisée entre deux réservations, …

Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet finalisé.

Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe sur l'ensemble de ce projet.

III- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPS

Par délibération en date du 17 juin, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS) a validé une modification de ses statuts, visant notamment à prendre la compétence « ruissellement » en lieu et place des communes membres.
Conformément à la procédure, cette modification statutaire doit être soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les enjeux liés à la lutte contre les phénomènes de ruissellement sur le territoire communal. Il rappelle que la mise en œuvre d'actions efficaces en la matière nécessite des moyens techniques, humains et financiers importants, que la commune seule ne peut assumer de manière optimale.
Il apparaît donc opportun de transférer cette compétence à la CCPS, qui pourra la porter en lien avec le Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA), structure déjà active sur cette thématique.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire de la CCPS, et valide ainsi le transfert de la compétence ruissellement à la Communauté de Communes du Pays des Sources.

IV – MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET INDEMNITES

Pour raisons personnelles, Madame Sylvie Piault a souhaité démissionner de ses fonctions d'adjointe au maire. Elle reste toutefois membre du conseil municipal.
En conséquence, Monsieur le Maire informe le conseil du retrait des délégations de Madame Piault, ce qui entraîne la suppression de l'indemnité liée à sa fonction d'adjointe.
A la suite de cette décision, Monsieur le Maire propose de redéfinir le nombre d'adjoints au sein du conseil municipal, en portant ce nombre à trois adjoints.
La nouvelle composition proposée est la suivante :

- **Premier adjoint :** Jacky Coulon
- **Deuxième adjoint :** Francis Bielawski
- **Troisième adjoint :** Catherine Levert

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de cette nouvelle répartition.

Concernant l'indemnité de fonction, il est rappelé que l'indemnité initialement prévue pour le 3e adjoint était partagée entre le 3e et le 4e adjoint. Compte tenu de la nouvelle organisation, Monsieur le Maire propose d'aligner l'indemnité de la 3e adjointe sur celle des deux premiers adjoints.

Après délibération, cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal, qui autorise également Monsieur le maire à signer les documents nécessaires.

V – CHOIX DE L'ARCHITECTE DU PATRIMOINE POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Un appel d'offres a été lancé concernant la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de l'église de Margny-sur-Matz.
Deux architectes du patrimoine ont répondu à cet appel.
Afin de permettre une analyse approfondie des propositions reçues et de garantir un choix éclairé dans ce projet, Monsieur le Maire propose de reporter la décision relative au choix du maître d'œuvre.
Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

VI – POINT SUR LES PROJETS EN COURS ET A VENIR

- Francis Bielawski informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé concernant la possibilité de végétalisation du cimetière de l'église. Les subventions possibles vont être étudiées, notamment auprès de l'agence de l'eau.

- Nouveau cimetière : la commune a obtenu l'accord de subvention du Conseil Départemental. L'appel d'offres devrait être lancé rapidement.

IV– QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de l'étude d'un devis pour l'installation éventuelle d'un limiteur de son dans la salle des fêtes et en raison du coût de cette prestation, les conseillers municipaux souhaitent connaître les règles et obligations de la commune en matière de nuisances sonores, notamment dans le cadre de la location de cette salle à des particuliers ou des associations.

- Point fête communale / Brocante par Jacky Coulon : 72 personnes inscrites pour le repas de samedi 6 septembre et 89 exposanst inscrits pour la brocante de dimanche 7 septembre.

Séance levée à : 21H45

Le secrétaire de séance,
Monsieur Pascal Thorel

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490